Acte publié et certifié exécutoire

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_03

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :
Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER – Hervé MORICE Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY Didier NOUZILLEAU

Objet :

APPEL A PROJETS ACTEE « FONDS CHENE 3 » - CONVENTION FINANCIERE A CONCLURE ENTRE LA CARENE ET LA VILLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
26 juin 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le
18 juin 2025

Absents : Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et extension de l'école maternelle Casanova, la Ville a la possibilité de signer une convention financière avec la CARENE.

En effet, la CARENE s'est engagée à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à réduire de 25% ses consommations énergétiques d'ici à 2030 et, dans un souci d'exemplarité, l'Agglomération a notamment décidé de décliner cet objectif dans la gestion de son patrimoine et d'intégrer les enjeux Climat – Air – Énergie dans toutes ses politiques publiques.

La Ville et la CARENE souhaitent accélérer le développement des projets d'efficacité énergétique et le passage à des systèmes de chauffage bas carbone dans les bâtiments publics. Pour cela, un Conseiller en Energie Partagé travaille auprès des communes depuis 2013, et des démarches d'achats groupés à l'échelle communautaire sont régulièrement reconduites (achat d'énergies 10M€/an, marché d'exploitation de chauffage, études énergétiques).

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_03-DE

Par ailleurs, les évolutions réglementaires, telles que celles issues du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « décret tertiaire », élèvent les exigences sur les économies d'énergie pour les propriétaires de bâtiments tertiaires de plus de 1000 m^2. Ce dernier fixe des objectifs de réduction des consommations énergétiques à 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 pour les bâtiments concernés. Les acteurs publics doivent ainsi bâtir une stratégie patrimoniale cohérente et concertée pour répondre à ces enjeux.

Dans ce cadre, l'appel à projets ACTEE « FONDS CHENE 3 » permet de mobiliser des aides financières et méthodologiques pour aider les collectivités et entités publiques à se mettre progressivement en conformité avec les exigences susvisées du « décret tertiaire ».

La Ville peut ainsi participer à une candidature groupée avec six communes de l'Agglomération (Besné, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Nazaire et Trignac) à l'appel à projets ACTEE « FONDS CHENE 3 » présenté par la CARENE.

Le financement prévisionnel peut s'élever à 39 000 € pour une dépense prévue d'études de maîtrise d'œuvre de 60 000 € pour la rénovation énergétique et la réhabilitation des bâtiments.

Au titre de la convention de partenariat conclue avec la SASU FNCCR, la CARENE est chargée de centraliser et de transmettre tous les justificatifs nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme, d'animer le réseau des bénéficiaires, c'est-à-dire les communes suscitées, et de leur reverser les financements perçus en fonction des actions réalisées.

En conséquence, il est proposé de conclure une convention financière afin d'encadrer les modalités administratives, techniques et financières liées au reversement par la CARENE des fonds perçus dans le cadre du « FONDS CHENE 3 » auprès des communes bénéficiaires, et en particulier la Ville de Trignac.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir :

- approuver la convention financière relative au programme CEE ACTEE+ « CHENE 3 » à conclure avec les Communes de Besné, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Nazaire et Trignac, telle que jointe à la présente délibération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes nécessaires à sa bonne exécution,

La recette correspondante sera imputée sur le Budget principal de la Ville.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 16 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE

- **Article 1** : approuver la convention financière relative au programme CEE ACTEE+ « CHENE 3 » à conclure avec les Communes de Besné, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Nazaire et Trignac, telle que jointe à la présente délibération,

- **Article 2** : autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes nécessaires à sa bonne exécution,

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_03-DE

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_03-DE